

ARRETE DEC3/XIII/19/215
Rectificatif de l'ARRETE DEC3/XIII/19/144
Relatif à la constitution du jury du diplôme d'état d'éducateur spécialisé
- Session 2019 -

La rectrice de l'académie de Grenoble,
Chancelière des universités,

Vu le décret n° 67-138 du 22 février 1967 instituant un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, modifié par les décrets n° 73-116 du 7 février 1973, n° 85-60 du 18 janvier 1985 et n° 90-574 du 6 juillet 1990.
Vu l'arrêté du 6 juillet 1990, modifié par l'arrêté du 12 mars 2004, relatif aux modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés et d'organisation des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat.
Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

Article 1^{er} :

Le jury de l'examen du diplôme d'état d'éducateur spécialisé organisé par l'académie de Grenoble pour la session 2019, commun aux académies de Lyon et Grenoble, est constitué comme suit :

Présidente :

Madame BATTIN Marie-Christine, inspectrice de l'éducation nationale, rectorat de Grenoble.

Vice-présidente :

Madame MERMET Françoise, DRJSCS Rhône-Alpes.

Membres :

Des formateurs d'établissements de formation préparant au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou à d'autres diplômes d'état sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire.

Coordonnateurs de commissions :

Monsieur BOUABDALLAH Bouzid, formateur, IREIS Firminy (DC4).
Madame CASSASSOLLES Laurence, formatrice ISL, Ecully (DC3).
Monsieur ESTABEL Thierry, formateur, IREIS Annecy (DC1 DC2).
Monsieur FERRIER Éric, formateur, ARFRIPS, Lyon (DC1 DC2).
Madame FROMONT Lydie, responsable formation, ARFRIPS, Lyon (DC3).
Madame MARC Isabelle, formatrice ESSSE, Valence (DC1 DC2).
Madame RIVIERE Christelle, formatrice, IUT2, Grenoble (DC3).
Madame SOURIAU Marie-Josette, Formatrice IFTS, Echirolles, (DC1 DC2).

Membres de commissions :

Monsieur AUCAGNE Olivier, formateur ARFRIPS, Lyon.
Monsieur BERTHET Pierre, formateur IFTS, Echirolles.
Madame CHAMPLONG Fabienne, formatrice IREIS 74, Annecy.
Madame FOIS DUCLERC Mathilde, formatrice IUT2, Grenoble.
Madame MONAT GOURBIN Pascale, formatrice ADEA, Bourg en Bresse.
Monsieur RIEU Philippe, formateur Institut Saint Laurent, Ecully.
Monsieur ROSSI Frédéric, formateur ESSSE, Valence.
Monsieur TOUIL Nordine, formateur IREIS 42, Firminy.

Des représentants des services déconcentrés des ministères chargés des affaires sociales, de l'éducation, de la justice et de la jeunesse, des collectivités publiques et de personnes qualifiées en matière d'action éducative et sociale.

Madame ARAF Fatima, professionnelle, service pénitentiaire, Grenoble.
Madame BELKESSA Valérie, éducatrice spécialisée, conseil départemental, Valence.
Monsieur DANIEL Roger, assistant socio-éducatif, conseil départemental, Valence.
Madame FIARD Sandra, pôle protection de l'enfance, Annecy.
Monsieur JOSEPH Etienne, professionnel, unité éducative en milieu ouvert, Chambéry.

Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeur et moitié salariés.

Madame DENEAU Marlène, éducatrice spécialisée, Grenoble.
Madame DESCOT Muriel, éducatrice spécialisée, Saint Etienne.
Monsieur LACKME Gilles, chef de service Association Passage, Annecy.
Monsieur MINSSIEUX Bruno, directeur de territoire OVE, Biviers.
Monsieur RIGOLLIER Philippe, chef de service, Aix les Bains.

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 12 juin 2019



Fabienne Blaise